

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 13 février, à 18h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire**.

**Date de la convocation du Conseil municipal** : 30 janvier 2024

**Nombre de conseillers** : en exercice **19** - présents **12** - votants **19**

**Présents** : ARMANDIE Jean-Pierre - BERARD Maxime - CHARPIOT François – CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin – FEUILLASSIER Stéphanie - HAUBER-IMBERT Isabelle – LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents** : néant

**Pouvoirs de** : Mme BELLEVILLE Patricia à M. CHARPIOT François  
Mme CERBINO-BARBEROUX Sylvie à M. DEJY Guillaume  
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie  
Mme FEUTRIER Lucie à M. BERARD Maxime  
M. FIORONI Stéphane à M. LANOE Loïc  
M. GARCIN Aurélien à Mme HAUBER-IMBERT Isabelle  
M. GRANDGAUD Sélim-Thomas à M. ARMANDIE Jean-Pierre

**Secrétaire de séance** : M. CHARPIOT François

**OBJET : Finances : Budget Primitif 2024 - Budget Camping**

N°20240213-10

*Rapporteur : Madame Le Maire*

**Synthèse et exposé des motifs**

**Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à la présente,**

**CONSIDERANT** que la date limite de vote des budgets est fixée au 15 avril de l'exercice (excepté pour les années de renouvellement des organes délibérants, cette date limite est reportée au 30 avril).

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants ; L 2311-5 ; R 2311-13 ;

**VU** l'instruction budgétaire M 4 ;

**VU** l'avis de la Commission des Finances du 29 janvier 2024 ;

VU l'avis des bureaux municipaux des 15 et 22 janvier 2024 ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **ADOpte** le Budget Primitif 2024 du budget du Camping municipal en section de fonctionnement et en section d'investissement par chapitre et par opération conformément à la réglementation et à la comptabilité ;
- **DIT** que les restes à réaliser en dépenses de la section d'investissement au titre de la clôture du budget 2023 s'élèvent à **1 401.38 €**.
- **DIT** que le Budget Primitif 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes selon la répartition suivante :

Section	Sens	Chapitre	Inscription budgétaire	Réel Ordre
<b>BUDGET DU CAMPING</b>				
<b>Fonctionnement</b>				
	<b>Dépenses</b>			
		002 – Résultat d'exploitation reporté	2 141.70	Réel
		011 - Charges à caractère général	13 500.00	Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 515.62	Ordre
		67 - Charges exceptionnelles		Réel
		<b>Total Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>30 157.32</b>	
	<b>Recettes</b>			
		002 - Résultat de fonctionnement reporté		Réel
		042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 617.32	Ordre
		75 - Autres produits de gestion courante	28 540.00	Réel
		<b>Total recettes de Fonctionnement</b>	<b>30 157.32</b>	
<b>Investissement</b>				
	<b>Dépenses</b>			
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 617.32	Ordre
		16 – Emprunts et dettes assimilées	20 000.00	Réel
		20 - Immobilisations incorporelles	12 000.00	Réel
		21 - Immobilisations corporelles	158 000.00	Réel
		23 – Immobilisations en cours	600 000.00	Réel
		<b>Sous total Dépenses d'investissement</b>	<b>791 617.32</b>	
		<b>Restes à réaliser de l'exercice 2023</b>	<b>1 401.38</b>	
		<b>Total Dépenses d'investissement</b>	<b>793 018.70</b>	
	<b>Recettes</b>			
		001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté	120 616.27	Réel
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 515.62	Ordre
		13 – Subventions d'investissement	420 000.00	Réel
		16 - Emprunts et dettes assimilées	237 886.81	Réel

**Total recettes d'investissement**

**793 018.70**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Transmis à la préfecture le : **14 FEV. 2024**  
Publié le :

**14 FEV. 2024**

A GUILLESTRE, le 14 février 2024,  
Le Maire, Christine PORTEVIN

